



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

Comité social et économique Oraneste SA

FORMAT SCOPE

Synthèse nominative des débats

DATE DE SÉANCE

19 janvier 2026
09 h 32 – 12 h 00

LIEU

Salon Prestige
Annecy

RÉFÉRENCE

CSE-RO/2026-01
Séance ordinaire

PROCÈS-VERBAL — SYNTHÈSE NOMINATIVE

Synthèse de la séance

DATE	19 janvier 2026
TYPE DE RÉUNION	Séance ordinaire
HEURE D'OUVERTURE	■ 09 h 32
HEURE DE CLÔTURE	■ 12 h 00
LIEU	Salon Prestige — 11 rue de la Gaité, 3e étage, Annecy
MODE	Hybride — présentiel et distanciel
PRÉSIDENCE	Éric Joyeux, Directeur Général (jusqu'à 11 h 00), puis Isabelle Dupont, DRH, par délégation
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	Christine Pugnace (FO)
DROIT DE VOTE	22 élus à l'ouverture — FO 14 · CFDT 6 · CGT 2
DÉPARTS EN SÉANCE	Mme Beauséjour (10 h 51) · Mme Dufour (11 h 20) · Mme Richet (11 h 30)

MENTIONS LÉGALES

Conformément aux articles **L.2315-34** et **L.2315-35** du Code du travail, le présent procès-verbal restitue de manière fidèle et objective les délibérations, avis et décisions pris lors de la réunion ordinaire du Comité social et économique de Oraneste SA, tenue le 19 janvier 2026 à Annecy. Le projet du présent procès-verbal a été rédigé par **SIRUS** (www.sirusassist.com) à la demande du secrétaire du CSE, à qui il appartient de l'établir et de le soumettre à approbation.

Composition de la séance

Présidence

Éric JOYEUX	Directeur Général — ouverture → 11 h 00
Isabelle DUPONT	DRH — par délégation, 11 h 00 → 12 h 00

Représentants de la Direction

Isabelle DUPONT	Directrice des Ressources Humaines
Patrick MARQUISAT	Responsable des relations sociales

Invités et experts du CSE

Marc RAVOIRE	Supacompta — expert-comptable
--------------	-------------------------------

Élus présents — FO (14)

Myriam BASTILLE	visioconférence	Philippe POTIRON	
Sandrine SAGE		Claude DUPUOIS	
Christine PUGNACE	secrétaire	Julien PARTANCE	
Fabien GRAND		Estelle MICHAUT	trésorière adj.
Stéphanie RICHET	départ 11 h 30	Julie MARCHANDE	
Patrick MARTIAL	trésorier · visio	Mélanie DUFOUR	départ 11 h 20
Olivier RALLIEZ		François IERVASAN	

Élus présents — CFDT (6)

Sophie TRUCHE	visioconférence	Luigi SCATOLA	
Alexandre ALBI	visioconférence	Estelle BEAUSÉJOUR	visio · départ 10 h 51
Frédéric RICHET		Patrick LARRIVÉ	

Élus présents — CGT (2)

Cécilia GROSJEAN	visioconférence	Ophélie LAVIVE
------------------	-----------------	----------------

Représentants syndicaux auprès du CSE

Pascale POTICHON	FO	Jérôme RISTRETTO	CFDT
------------------	----	------------------	------

Élus titulaires absents et suppléances

TITULAIRE ABSENT (EXCUSÉ)	SUPPLÉÉ PAR
Jaoued AMRANI	Myriam BASTILLE (FO)
Nathalie GAZOLE	Julie MARCHANDE (FO)
Julien NOVAL	Mélanie DUFOUR (FO)
Nadine LACLUSAZ	Alexandre ALBI (CFDT)
Sylvie TOURNETTE	Luigi SCATOLA (CFDT)
Yann ROBERT	<i>Non remplacé (CFDT)</i>

Déroulé de la séance

HEURE	ÉVÉNEMENT
09 h 32	Ouverture de la séance, présidée par Éric Joyeux (Directeur Général)
10 h 51	Départ de Mme Beauséjour (CFDT)
11 h 00	Changement de présidence : Éric Joyeux cède la présidence à Isabelle Dupont (DRH), par délégation
11 h 20	Départ de Mme Dufour (FO)
11 h 22	Incident technique mineur (coupure de micro en visioconférence), rétabli immédiatement
11 h 30	Départ de Mme Richet (FO)
12 h 00	Clôture de la séance

POINTS INSCRITS À LA SÉANCE

Ordre du jour

1 Approbation du procès-verbal du 27 décembre 2025

DÉLIBÉRATION · D1

2 Information-consultation sur le projet d'assistant IA dans le crédit immobilier

DÉLIBÉRATION · D2

AVIS · A1

3 Charge de travail et prévention des risques psychosociaux

AVIS · A2

4 Plan de formation 2026

AVIS · A3

5 Questions diverses

INFORMATION

— LA SÉANCE EN CHIFFRES

22 élus votants à l'ouverture	5 scrutins (délibérations & avis)	3 départs en cours de séance	2 h 28 durée de la séance
---	---	--	-------------------------------------

Déroulé nominatif des débats

Ouverture de séance

M. Joyeux a présenté les vœux de la Direction et les axes de l'année — relation client, modernisation des outils, qualité de vie au travail. La Secrétaire a répondu que FO resterait vigilante sur les projets numériques et a annoncé d'emblée la teneur du débat à venir.

« Nous demanderons des garanties sur la supervision humaine et la non-surveillance individuelle. »

— C. Pugnace (FO), secrétaire

1. Approbation du procès-verbal du 27 décembre 2025

La Secrétaire a signalé deux corrections de forme — l'orthographe « Larrivé » et l'heure de clôture, à porter à 18 h 07 — que M. Marquisat a accepté d'intégrer avant publication en BDESE. Le procès-verbal a été mis aux voix sous réserve de ces corrections ; les deux élus CGT (Mmes Grosjean et Lavive) se sont abstenus.

VOTE N° 1 approbation sous réserve

ADOPTÉ



FAVORABLE
20

DÉFAVORABLE
0

ABSTENTION
2

2. Information-consultation : projet d'assistant IA « Aide-Montage Crédit »

Mme Dupont a présenté l'outil : aide à la complétude des dossiers de crédit immobilier, contrôle documentaire et remontée d'alertes KYC, sur un pilote de trois agences (Seynod, Cran, Aix-Centre) pendant huit semaines à compter de la mi-février, avec un objectif de réduction de quarante à cinquante pour cent du temps de montage. Elle a souligné l'absence de scoring RH et d'évaluation individuelle, le caractère obligatoire de la supervision humaine, ainsi que l'état d'avancement du DPIA et de la charte « IA responsable ». M. Joyeux a situé l'ambition du projet.

« Le gain de productivité n'est pas synonyme de suppression de postes : il s'agit de dégager du temps pour l'accompagnement client et la qualité. »

— É. Joyeux, président

Le débat s'est ouvert sur le risque de transfert de charge vers le front-office, soulevé par la CGT.

« Nous avons déjà vu des assistants qui déplacent la charge du back-office vers le front. Quelles tâches seront concrètement transférées aux conseillers ? »

— C. Grosjean (CGT)

La CFDT a demandé une garantie écrite quant à l'absence d'évaluation individuelle ; la présidence l'a consentie.

« Vous dites « pas d'évaluation individuelle ». Pouvez-vous l'écrire noir sur blanc, avec une interdiction explicite d'alimenter des évaluations de performance ? »

— S. Truche (CFDT)

« Oui. Nous l'inscrirons dans la charte IA et, si vous le souhaitez, dans une note conjointe Direction/CSE. »

— É. Joyeux, président

Sur la traçabilité des recommandations soulevée par M. Potiron (FO), M. Marquisat a confirmé un dispositif de journalisation.

« Un journal des recommandations, avec possibilité d'annoter « motif de déviation », sera disponible et consultable par le manager et l'audit interne, sans usage disciplinaire. »

— P. Marquisat (Direction)

M. Ristretto (CFDT) a interrogé la composition des jeux de données et les biais potentiels ; Mme Dupont a renvoyé au DPIA pour le périmètre, la base légale et la minimisation. L'expert-comptable, M. Ravoire, a recommandé un protocole de supervision (seuils d'alerte, gestion des faux positifs KYC, escalade humaine, registre des incidents) et Mme Michaut (FO) a obtenu la précision de deux modules de formation — deux heures de prise en main, trois heures « IA et supervision humaine ». La Secrétaire a fait acter que la consultation portait sur le projet en tant que nouvelle technologie.

Les trois organisations ont demandé une expertise et le gel du déploiement élargi. La CGT a synthétisé la position commune.

« Même position. Sans transparence complète, avis défavorable en l'état. »

— C. Grosjean (CGT)

« Nous proposons de maintenir le pilote, strictement limité, sous supervision renforcée, et de geler tout déploiement élargi jusqu'à votre nouvel avis. »

— É. Joyeux, président

Deux votes sont intervenus. Le recours à l'expertise a été adopté, seul M. Iervasan (FO) s'abstenant ; l'ensemble des élus FO, CFDT et CGT ont voté favorablement.

DÉLIBÉRATION N° 2 recours à une expertise (nouvelle technologie)			ADOPTÉE
	FAVORABLE 21	DÉFAVORABLE 0	ABSTENTION 1

AVIS N° 1 projet d'assistant IA en l'état			AVIS DÉFAVORABLE À L'UNANIMITÉ
	FAVORABLE 0	DÉFAVORABLE 22	ABSTENTION 0

Dans leurs déclarations de vote, FO (P. Potichon) et CFDT (J. Ristretto) ont voté en faveur de l'expertise et émis un avis défavorable en l'état, dans l'attente de garanties : DPIA finalisé et validé par le DPO, description des jeux de données et politique de logs, gouvernance écrite de la supervision humaine (seuils, escalade, registre d'incidents, revue CSSCT), clause d'interdiction d'usage des données à des fins d'évaluation individuelle, indicateurs partagés et formation « Supervision humaine ». Les deux organisations ont indiqué qu'un avis favorable demeurerait possible après expertise et levée des réserves. Mme Dupont a confirmé le maintien du pilote, le gel de toute extension jusqu'à l'avis complémentaire et le versement en BDESE de la charte IA, du DPIA et du protocole de supervision sous dix jours, une séance d'avis d'étape étant fixée au début du mois de mars.

Point de procédure : M. Potiron (FO) a demandé la mise au vote immédiate d'une suspension générale des projets numériques ; M. Joyeux a refusé l'inscription au vote, le point n'étant pas porté à l'ordre du jour, et a rappelé la voie de la réunion extraordinaire.

3. Charge de travail et prévention des RPS (retour CSSCT)

Mme Michaut (FO) a signalé des dépassements horaires significatifs en fin de mois et le report de repos compensateurs dans certaines agences.

« Dans le réseau 74, nous observons des amplitudes horaires de 46-47 heures en fin de mois sur certaines agences. Les repos compensateurs sont reportés. Le risque RPS s'accroît. »

— E. Michaut (FO)

M. Ristretto (CFDT) a proposé un dispositif d'alerte ; Mme Grosjean (CGT) a demandé un tableau de bord mensuel des heures supplémentaires, des arrêts et des dossiers en retard.

« Nous proposons une alerte hebdomadaire : au-delà de 42 h déclarées, revue managériale obligatoire et ajustement des objectifs. »

— J. Ristretto (CFDT)

La Direction a annoncé un renfort temporaire de deux ETP intérimaires (février-avril), une note de lissage des objectifs T1/T2 et une campagne d'entretiens de charge ; M. Marquisat a acté un suivi mensuel partagé avec la CSSCT, avec un premier point fin février. Le paquet de mesures a recueilli l'unanimité des vingt et un votants présents (départ de Mme Beauséjour à 10 h 51).

AVIS N° 2

paquet de mesures (renfort 2 ETP, lissage T1/T2, alerte > 45 h/sem., bilan fin T2)

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

■ FAVORABLE
21

■ DÉFAVORABLE
0

■ ABSTENTION
0

À 11 h 00, M. Joyeux a quitté la séance et délégué la présidence à Mme Dupont jusqu'à la clôture.

4. Plan de formation 2026

Mme Dupont a présenté le plan (conformité KYC, cybersécurité, relation client, module « IA responsable » ; mille deux cents heures). M. Scatola (CFDT) a proposé l'ajout d'un module dédié, accepté par la Direction.

« Ajoutons un module « Supervision humaine des systèmes IA » de 3 heures, pour accompagner le pilote. »

— L. Scatola (CFDT)

AVIS N° 3 plan de formation 2026 (avec module « Supervision humaine »)

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

FAVORABLE
21DÉFAVORABLE
0ABSTENTION
0

Pour FO, Mme Potichon a émis un avis favorable, considérant la montée en compétences des salariés sur la gouvernance humaine des outils numériques comme un préalable indispensable à tout déploiement, et a souligné positivement l'inscription du module dans le plan de développement des compétences, sur le temps de travail, sans recours au CPF. FO a posé des exigences de contenu — limites techniques des systèmes, gestion des biais, droit au contre-avis humain, traçabilité des recommandations, principe du « métier gardien de la décision » — assorties de cas pratiques métiers (montage de dossier, KYC, gestion des alertes), d'un guide « réflexes », de formateurs qualifiés en binôme (interne métier et expert externe) et d'une attestation individuelle. Au titre des garanties sociales, FO a demandé une priorité d'accès pour les équipes pilotes et les postes exposés, la planification sur le temps de travail, l'absence d'usage de la formation pour évaluer la performance individuelle, des mesures d'aménagement pour les personnes en situation de handicap et un rattrapage en cas d'absence justifiée, le suivi étant assuré par des indicateurs partagés en CSE et en CSSCT, avec un bilan d'étape à trois mois puis semestriel.

Pour la CFDT, M. Ristretto a émis un avis favorable et soutenu le module comme condition de réussite des projets numériques. La CFDT a demandé que le module intègre une « grammaire » de la supervision (seuils d'alerte, faux positifs et faux négatifs, critères d'escalade, journalisation des décisions différentes de l'outil), des ateliers d'analyse de cas sur dossiers anonymisés, une fiche mémo « droits et devoirs du superviseur humain » et un canal d'appui pendant les pilotes, le tout aligné sur la charte IA et le protocole de supervision. Elle a posé des conditions d'équité — programmation sur le temps de travail sans recours au CPF, groupes à taille humaine, sessions de rattrapage, neutralité pédagogique — et un dispositif de gouvernance reposant sur un tableau de bord partagé, une revue trimestrielle des incidents et écarts en CSSCT et un bilan annuel présenté au CSE.

5. Questions diverses

Ont été abordés le renouvellement des postes informatiques des agences (déploiement T1/T2, planning avant fin janvier), les titres-restaurant numériques (décision au T2 après comparaison des prestataires, consultation du CSE en cas de modification substantielle) et la messagerie sécurisée client (pilote en cours, retour en avril). Sur la charte IA, Mme Truche (CFDT) a demandé l'ajout d'une clause.

« aucune décision produisant des effets juridiques significatifs ne sera prise de manière automatisée »

— S. Truche (CFDT)

« nous n'entrons pas dans le champ d'une décision automatisée au sens du RGPD ; une vérification humaine restera nécessaire. »

— I. Dupont (Direction)

La Direction a confirmé l'ouverture d'un droit de contestation des alertes KYC, avec contre-avis du conseiller. M. Ravoire a demandé l'inscription au protocole d'un taux maximal de faux positifs, d'un délai d'escalade et d'une revue trimestrielle en CSSCT. M. Potiron (FO) a réitéré la demande de suspension générale ; la Direction a confirmé son refus, le point étant hors ordre du jour, et la Secrétaire a annoncé une demande écrite de réunion extraordinaire. Un incident technique mineur — coupure de micro en visioconférence à 11 h 22 — a été rétabli immédiatement.

Sur le calendrier des deux séances d'information-consultation, M. Marquisat a précisé qu'une séance documentaire de transmission interviendrait fin janvier, une séance d'avis d'étape au début du mois de mars, puis une séance d'avis complémentaire après expertise, à une date à confirmer selon le calendrier de l'expert.

Récapitulatif des votes

OBJET	RÉSULTAT (F / D / A)	ISSUE
Approbation PV 27/12/2025 (sous réserve)	20 / 0 / 2	Adopté
Recours à expertise (nouvelle technologie)	21 / 0 / 1	Adopté
Avis projet IA en l'état	0 / 22 / 0	Défavorable
Mesures RPS	21 / 0 / 0	Favorable
Plan de formation 2026 (+ module)	21 / 0 / 0	Favorable

Engagements et échéances

Sous dix jours, la Direction versera en BDESE le DPIA, la charte IA (clauses « pas d'évaluation individuelle » et « pas de décision automatisée à effets significatifs »), le protocole de supervision, ainsi que la description des jeux de données et des journaux de recommandations ; elle publiera dans le même délai le plan de formation 2026 et le module « Supervision humaine » de trois heures, en priorisant les agences pilotes. Sous sept jours, le CSE et la CSSCT proposeront deux cabinets d'experts et un calendrier estimatif, et la Direction publiera la note de lissage des objectifs T1/T2 ainsi que l'alerte hebdomadaire au-delà de quarante-cinq heures. Une séance d'avis d'étape se tiendra au début du mois de mars, avec gel du déploiement global ; la CSSCT assurera un suivi mensuel, dont un premier point fin février, et un bilan en fin de deuxième trimestre.

Le présent projet de procès-verbal sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion du Comité social et économique.

SIGNATURES

SIGNATURE

LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE

Isabelle DUPONT

SIGNATURE

LA SECRÉTAIRE DU CSE

Christine PUGNACE